

16 FEV. 2018

DÉCISION n° 2018-46 du
portant désignation d'un expert externe ponctuel
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur de la Direction des médicaments en cardiologie, endocrinologie, gynécologie, urologie, Pôle cardiovasculaire, thrombose, métabolisme ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Monsieur Didier SAMUEL est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2018

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Direction des médicaments en cardiologie,
rhumatologie, stomatologie, endocrinologie,
gynécologie, urologie, pneumologie, ORL,
allergologie


Céline DRUET
Directrice adjointe

Fait le **16 FEV. 2018**